

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 23 – Vendredi 24 juin 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

**Ordre du jour
de la session du Parlement
mercredi 22 juin 2022,
à 8h30, à l'Hôtel du Parlement
à Delémont**

1. Communications
2. Questions orales
3. Election des membres et des remplaçant-e-s de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier
4. Election du/de la président-e de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier

Présidence du Gouvernement

5. Interpellation N° 992
Projet repenser l'Etat et Plan équilibre 22-26:
pour une action coordonnée et visionnaire!
Boris Beuret (PDC)

Département de l'environnement

6. Motion N° 1415
Programme Bâtiments 2022: il faut maintenir le rythme d'assainissement! Ivan Godat (VERT-E-S)
7. Motion N° 1416
Soutenir l'assainissement des bâtiments aussi en 2022 svp! Alain Beuret (PVL)
8. Interpellation N° 993
Un rayon de soleil sur l'A16. Ismaël Vuillaume (PVL)
9. Interpellation N° 994
Plan climat: Etat des lieux et perspectives.
Bernard Studer (PDC)
10. Interpellation N° 995
Sauvons le programme bâtiment 2022.
Bernard Studer (PDC)
11. Question écrite N° 3466
Encourager les installations photovoltaïques sur les toits d'usines. Raoul Jaeggi (PVL)

12. Question écrite N° 3468
Conception cantonale de l'énergie, quelle place pour la géothermie de moyenne profondeur?
Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)
13. Question écrite N° 3469
Signalétique sur les routes jurassiennes.
Stéphane Theurillat (PDC)
14. Question écrite N° 3476
Programme Bâtiments: combien budgétiser pour être à la hauteur? Ivan Godat (VERT-E-S)

Département de l'intérieur

15. Modification de la Constitution cantonale (destitution des autorités) (deuxième lecture)
16. Modifications légales liées à la densification de la législation sur l'échange de données (première lecture)
 - 16.1. Modification de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (LOGA) (première lecture)
 - 16.2. Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (première lecture)
 - 16.3. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LiLP) (première lecture)
 - 16.4. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPP) (première lecture)
 - 16.5. Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (première lecture)
 - 16.6. Modification de la loi sur les établissements de détention (première lecture)
 - 16.7. Modification de la loi sur les finances cantonales (première lecture)
 - 16.8. Modification de la loi sur les subventions (première lecture)
 - 16.9. Modification de la loi d'impôts (première lecture)
 - 16.10. Modification de la loi concernant l'amélioration du marché du logement (première lecture)
 - 16.11. Modification de la loi sur l'action sociale (première lecture)

- 16.12. Modification de la loi sur l'aide au recouvrement, l'avance et le versement provisionnel de contributions d'entretien (première lecture)
- 16.13. Modification du décret sur le développement rural (première lecture)
17. Arrêté approuvant la modification de la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE)
18. Motion N° 1407
Pour un véritable plan d'action en faveur de la jeunesse. Pauline Christ Hostettler (PS)
19. Question écrite N° 3473
Le Canton est-il prêt à faire face à la pénurie d'électricité qui se profile? Alain Koller (UDC)
20. Question écrite N° 3474
Plan d'urgence en cas d'alerte nucléaire. Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)

Département de l'économie et de la santé

21. Modification de la loi sanitaire (cigarettes électroniques) (deuxième lecture)
22. Modification de la loi sur le tourisme (deuxième lecture)
23. Loi sur les jours fériés officiels et le repos dominical (première lecture)
24. Egalité salariale (réalisation de l'initiative populaire cantonale «Egalité salariale: concrétisons!»)
- 24.1. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (première lecture)
- 24.2. Modification de la loi sur les subventions (première lecture)
- 24.3. Modification du décret sur les émoluments de l'administration cantonale (première lecture)
25. Intervention en matière fédérale N° 4
Soutien financier direct aux apiculteurs et apicultrices lors de situations géoclimatiques exceptionnelles. Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)
26. Motion N° 1404
Actualisation et modernisation de la législation sur l'hôtellerie et la restauration. Alain Schweingruber (PLR)
27. Question écrite N° 3470
Les baisses de salaires et les congés de substitution sont-ils également présents dans notre canton, en lien avec les travailleurs frontaliers? Christophe Schaffter (CS-POP)

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 29 juin 2022, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Département des finances

28. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2021
29. Rapport 2021 du Contrôle des finances
30. Modification du décret fixant le traitement des membres du Gouvernement (deuxième lecture)
31. Loi portant réorganisation des offices de poursuites et faillites (deuxième lecture)

32. Interpellation N° 991
Réorganisation des sapeurs-pompiers jurassiens: étude en berne? Vincent Eggenschwiler (PCSI)
33. Interpellation N° 996
Légalité de l'affectation de l'impôt sur les véhicules. Raoul Jaeggi (PVL)
34. Question écrite N° 3467
Distribution du matériel de propagande des partis dans les communes, lors des élections communales. Roberto Segalla (VERT-E-S)
35. Question écrite N° 3472
Taux de rétrocession de l'impôt des frontaliers, combien de temps encore? Jacques-André Aubry (PDC)

Département de la formation, de la culture et des sports

36. Modification de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles (deuxième lecture)
37. Plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire
- 37.1. Modification de la loi sur l'école obligatoire (première lecture)
- 37.2. Modification du décret réglant l'octroi de subventions pour installations scolaires (première lecture)
- 37.3. Arrêté portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire
38. Postulat N° 443
Pour renforcer l'éducation à la citoyenneté dans les écoles après la scolarité obligatoire. Christophe Schaffter (CS-POP)
39. Question écrite N° 3471
Classes à multi-degrés. Baptiste Laville (VERT-E-S)
40. Question écrite N° 3475
Concept de pédagogie spécialisée, on consulte et puis? Katia Lehmann (PS)

Delémont, le 15 juin 2022

Au nom du Parlement
La présidente: Brigitte Favre
Le secrétaire général: Fabien Kohler

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours qui suivent la publication.

- M. Richard Girardin, Ravines 22, 2883 Montmelon.
Construction d'une fromagerie fermière avec la transformation d'un garage-hangar existant en un local de préparation de spécialités fromagères et une chambre froide.
Installation d'un camping saisonnier avec l'aménagement de petites cabanes à côté d'une ancienne loge existante.

Courtemelon, le 14 juin 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 249

Commune: Boécourt

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux et l'article 2 de l'Ordonnance concernant les réglementations locales du trafic du 17 décembre 2013, la République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, publie la restriction de circulation suivante:

Motifs: **Course de côte moto**
Tronçon: **Boécourt – La Caquerelle**
Durée: **Du samedi 2 juillet 2022 à 8h30
au dimanche 3 juillet à 18h30**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir, sous pli recommandé, au Service des infrastructures, 7b, rue Saint-Maurice, Case postale 971, 2800 Delémont. La mesure étant ordonnée pour des questions de sécurité routière, l'effet suspensif des oppositions est retiré.

Delémont, le 24 mai 2022.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir, sous pli recommandé, au Service des infrastructures, 7b, rue Saint-Maurice, Case postale 971, 2800 Delémont. La mesure étant ordonnée pour des questions de sécurité routière, l'effet suspensif des oppositions est retiré.

Delémont, le 17 juin 2022.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune: Porrentruy

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux et l'article 2 de l'Ordonnance concernant les réglementations locales du trafic du 17 décembre 2013, la République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, publie la restriction de circulation suivante:

Motifs: **Déplacement des conduites d'eau**
Tronçon: **Route de Courgenay, Porrentruy**
Durée: **Du lundi 27 juin 2022
au vendredi 1^{er} juillet 2022**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt – Séprais

**Assemblée bourgeoise
mardi 5 juillet 2022, à 20h00, au local de l'immeuble
locatif de la Bourgeoisie à Boécourt**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2021 et des dépassements budgétaires.
3. Discuter et donner les compétences au Conseil bourgeois pour l'achat des parcelles forestières N^{os} 983, 984 et 985 du ban de Boécourt.
4. Divers et imprévu.

Boécourt, le 15 juin 2022.

Secrétariat bourgeois.

Les Bois

**Assemblée de la Corporation Bourgeoise
de la II^e Section des Bois, vendredi 15 juillet 2022,
à 20h00, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2021 et dépassement du budget.
3. Discuter et approuver la constitution d'un droit de superficie sur le domaine des Prés-Derrière 1, 2336 Les Bois.
4. Donner la compétence au conseil pour la ratification de ce droit de superficie.
5. Discuter et donner la compétence au conseil pour ratifier l'échange de terrain avec le Musée du ski.
6. Nomination de la secrétaire-caissière.
7. Divers.

Les Bois, le 20 juin 2022.

Corporation de la II^{ème} Section

La secrétaire: Anne Zürcher.

Clos du Doubs

**Entrée en vigueur
du règlement sur les élections communales**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Clos du Doubs le 30 mars 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 31 mai 2022.

Réuni en séance du 14 juin 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal et sur le site internet www.closdudoubs.ch.

Conseil communal.

Cœuve

**Assemblée communale ordinaire
mercredi 6 juillet 2022, à 20h00, à la halle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 avril 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, ainsi que les dépassements budgétaires.

3. Information sur l'avancement du dossier « Réhabilitation du bâtiment Milieu du Village 46 » (anciennement bâtiment Theubet).

4. Divers.

Conseil communal.

Courchavon

**Entrée en vigueur
du règlement concernant la garde et la taxe des chiens**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courchavon le 10 mars 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 31 mai 2022.

Réuni en séance le 13 juin 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Courchavon

**Entrée en vigueur
du règlement de sécurité locale**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courchavon le 10 mars 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 31 mai 2022.

Réuni en séance le 13 juin 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 juin 2022, les plans suivants:

- Plan spécial « Sorne Biernol – Secteur Ruedin »
Plan d'occupation du sol
- Plan spécial « Sorne Biernol – Secteur Ruedin »
Plan des équipements
- Plan spécial « Sorne Biernol – Secteur Ruedin »
Prescriptions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 17 juin 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne

**Séance du Conseil général
lundi 27 juin 2022, à 18h30, au CCSC**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2022.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2021 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 188 du 27 juin 2022).

6. Prendre connaissance et approuver la convention individualisée avec le SEOD sur la gestion des déchets valorisables (Message N° 189 du 27 juin 2022).
7. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 259000.– pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux (Message N° 190 du 27 juin 2022).
8. Prendre connaissance et préavisier un crédit d'investissement de CHF 3990000.– relatif à l'acquisition du terrain feuillet N° 2198 du ban de Bassecourt et la construction d'un bâtiment pour les services techniques communaux (Message N° 191 du 27 juin 2022).
9. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 500000.– par la bourgeoisie de Glovelier pour l'achat de l'ancienne laiterie à Glovelier (Message N° 192 du 27 juin 2022).
10. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Environnement, culture, sports et loisirs.
11. Nomination d'un membre à la commission permanente des colonies de vacances.

Haute-Sorne, le 8 juin 2022.

Au nom du Bureau du Conseil général
La présidente: Agnès Veya.

Lugnez

**Assemblée communale ordinaire
mercredi 6 juillet 2022, à 20h00, à l'école de Lugnez**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Le Conseil communal.

Muriaux

**Assemblée ordinaire des ayants droit
de la commission des pâturages (entité de Muriaux)**

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité du Muriaux)

mardi 5 juillet 2022, à 20h00, à l'école des Emibois

Ordre du jour:

1. Ouverture.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Approbation des comptes 2021.
5. Décider de la vente de 900 m² d'aisance au Cerneux-Veuil (ferme La Louvière).
6. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Commission des pâturages de Muriaux.

Le Peuchapatte

**Assemblée ordinaire des ayants droit
de la commission des pâturages (entité du Peuchapatte)**
(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité du Peuchapatte)

mercredi 6 juillet 2022, à 20h00, à l'école des Emibois

Ordre du jour:

1. Ouverture.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Approbation des comptes 2021.
5. Information dossier bergerie La Daxelhofer.

6. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Commission des pâturages du Peuchapatte.

Porrentruy

**Séance ordinaire du Conseil de ville
jeudi 30 juin 2022, à 19h30, à la salle du Conseil de ville
(Hôtel de Ville, 2^e étage)**

Rectificatif suite à l'avis publié dans le Journal officiel du vendredi 17 juin 2022 (erreur de chiffre)

Ordre du jour:

7. Approuver un crédit de **CHF 1875000.–** TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat.

Au nom du Conseil de ville

Le président: Alain Theilkaes.

Avis de construction

Bonfol

Requérant et auteur du projet: Laurent Derungs, Le Cornat 18, 2946 Miécourt.

Description de l'ouvrage: Démolition du mur et déblaiement du terrain pour aménagement d'un jardin au niveau de la route.

Cadastre: Bonfol. Parcelles N^{os} 306 et 305 sises à la Rue de la Vendline, 2944 Bonfol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone du village (V).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bonfol, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérants: Jean-Pascal Donzé, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg; Eric Donzé, Seestrasse 2, 2563 Ipsach. Auteur du projet: Viret Architectes SA, Martial Viret, Wasserstrasse 1 a, 2555 Brügg.

Description de l'ouvrage: Assainissement de l'enveloppe thermique. Rénovation des 4 appartements existants. Transformation des combles en appartement.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1166 sise à la Grand-Rue 4, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Demande de dérogation à l'article 64, al. 2a + 2d du RCC concernant les ouvertures en toiture.

Dimensions: Longueur 17m44, largeur 10m70, hauteur 11m10, hauteur totale 13m80.

Genre de construction: Maçonnerie existante, isolation périphérique, crépi teintes blanc et beige; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant: Stéphanie et Julien Berberat, Rue du 23-Juin 21, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Julien Berberat, Rue du 23-Juin 21, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Rénovation de la toiture, isolation périphérique, creusage pour isolation tête de dalle, maçonnerie et crépi, refaire tour de maison et terrasse.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 421 sise au lieu-dit Le Pré au Maire, Rue du 23-Juin 21, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Genre de construction: Maçonnerie existante, isolation périphérique, crépi blanc; toiture: réfection complète toiture, tuiles rouges-brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Châtillon

Requérants: Andreas Gasser, Niderfeld 12, 4617 Gunzgen; Brigitte Gasser, Niderfeld 12, 4617 Gunzgen. Auteur du projet: BF architekten sursee ag, Philipp Berger, Meienriesliweg 15, 6210 Sursee.

Description de l'ouvrage: Déconstruction d'un abri indépendant existant et construction d'une nouvelle maison de jardin accolée au bâtiment existant.

Cadastre: Châtillon. Parcelle N° 205, sise à la rue Le Péca, 2843 Châtillon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 4m86, largeur 3m06, hauteur 1m91, hauteur totale 2m71.

Genre de construction: Matériaux façades: bois, couleur idem existant; toiture: tuiles, couleur idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon, Route de Courrendlin 3, 2843

Châtillon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 15 juin 2022.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Claudio et Claudia Zagaria, Rte de la Gare 39, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Maison familiale, avec place couverte, réduit et terrasse, panneaux photovoltaïques et mur de soutènement, selon plans déposés.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 663 sise à la Rière Vasou, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAa. Plan spécial: Rière Vasou.

Dérogations requises: PS Rière Vasou: art. 11 (couleur des tuiles) et art. 12 (pente du toit).

Dimensions: Longueur 14m40, largeur 12m00, hauteur 9m30, hauteur totale 7m00.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation, brique ciment, crépi blanc cassé et bardage gris; toiture: tuiles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 24 juin 2022.

Conseil communal.

Cœuve

Requérant et auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Changement partiel d'affectation et démolition partielle du bâtiment N° 76 pour aménagement de 9 logements + 16 cases de stationnement.

Cadastre: Cœuve. Parcelle N° 37 sise au lieu-dit Milieu du Village, Milieu du Village 76, 2932 Cœuve. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Art. 64 al. 1 et 2 RCC.

Dimensions: Longueur 27m98, largeur 18m22, hauteur 6m94, hauteur totale 13m21.

Genre de construction: Matériaux façades: moellons existants et ThermoCellit, fini crépi blanc RAL 9010 et bardage bois brun; toiture: tuiles TC rouges-brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cœuve, Milieu du Village 45, 2932 Cœuve, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compen-

sation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 août 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 15 juin 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Loreda Real Estate GmbH, Wolleraustrasse 9, 8807 Freienbach. Auteur du projet: uni-architectes Sàrl, Daniel Hüni, Chemin de la Meunière 10, 1008 Prilly.

Description de l'ouvrage: Transformation de la surface commerciale et ajout d'un escalier de secours à l'extérieur.

Cadastre: Delémont. Parcelles N^{os} 632 et 635 sises à l'Avenue de la Gare 49, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CCf.

Dimensions existantes.

Genre de construction: Matériaux escalier extérieur: métallique.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Les Genevez

Requérant: Novi SA, Simone Landi Stefano Ceva, La Sagne-au-Droz 17, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau local de stockage et d'une zone de livraison couverte; transformation du bâtiment industriel existant comprenant le réaménagement des locaux intérieurs, la pose d'un nouvel ascenseur, la pose d'un monte-charge, l'agrandissement de 2 ouvertures et la fermeture d'une porte; réaménagement des places de stationnement pour l'aménagement d'un accès la zone de livraison, pose d'une clôture de sécurité le long de la parcelle de 2m50 de haut avec portique d'accès et aménagement d'un escalier extérieur et d'une passerelle.

Cadastre: Les Genevez. Parcelle N° 1594, sise au lieu-dit Pré Piat, La Sagne-au-Droz 17, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogations requises: Article 78 RCC MA 2 (dérogation pour dépassement degré d'utilisation du sol); article 85 alinéa 8 RCC MA 9 (aménagement extérieurs, pour la construction d'une clôture autour du bâtiment existant avec une hauteur de 2m50); article 89 alinéa 1 RCC MA 14 (distances et longueurs, pour le dépassement de la longueur totale autorisée); article 21 de la loi sur les forêts du 20 mai 1998 (construction à proximité de la forêt).

Dimensions: Longueur 14m90, largeur 5m99, hauteur 4m20, hauteur totale 4m20.

Genre de construction: Matériaux façades: construction métallique, gris; toiture: construction métallique, gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 août 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 15 juin 2022.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant et auteur du projet: Ateliers Busch S.A., Dominique Schnyder, Rue des Moissons 101, 2906 Chevenez.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment N° 101a existant pour l'aménagement d'un centre logistique automatisé avec centre de déchets, panneaux solaires et pompe à chaleur air/eau en toiture.

Cadastre: Chevenez. Parcelle N° 3260, sise au lieu-dit Au Breuille, Rue des Moissons 101a, 2906 Chevenez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAd. Plan spécial: Au Breuille II.

Dimensions: Longueur 64m69, largeur 32m24, hauteur 23m30, hauteur totale 23m30.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique avec panneaux sandwich, teinte nuancée de brun bronze; toiture: charpente métallique, toiture plate fini gravier et étanchéité et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants et auteurs du projet: Sylvie et Patrick Beuchat, Rue Simon Feunat 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Construction de deux lucarnes de toit.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 94 sise à la Rue Simon Feunat 16, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: Zone à bâtir, CA.

Dérogation requise: Art. 76 al. 3 lt a RCC - Ouvertures en toiture.

Dimensions: Longueur 3m25, largeur 2m00, hauteur 1m60, hauteur totale 2m73.

Genre de construction: Matériaux façades: cuivre; toiture: tuiles béton rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Stéphanie et Frédéric Soranzo, Rue du Jura 3, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Rossé et Charmillot Sàrl, rue du Chéfal 6, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Rénovation de la toiture et de la fenêtre côté Est, ajout de 4 velux en toiture et pose d'un conduit de fumée en inox en façade.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 49 sise à la Rue du Jura 3, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dimensions: Velux: Longueur 1m18, largeur 1m14; conduit de fumée: longueur 7m00, diamètre 0m15; fenêtre est: longueur 0m75, largeur 0m75.

Genre de construction: Toiture: tuile ZZW JURA brun foncé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 juin 2022.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérante: Jeanne Guenat, Haut la Fin 1, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Eddy Jeanbourquin, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Rénovation complète de la toiture, pose d'un velux, modification de deux velux, création d'ouvertures en façade nord et ouest, création d'une porte de garage, remplacement de la fosse septique par une nouvelle station d'épuration et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3074 sise au lieu-dit Haut la Fin 1, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT), A la forêt.

Dimensions: 2 velux, 134x140 cm sur pan ouest et 1 sur pan est; 2 ouvertures en façade nord, 100x410-455 cm

(chacune); porte de garage 300x213 cm; 28 m² de panneaux photovoltaïques sur pan ouest.

Genre de construction: Matériaux façades: claustras bois en façade nord/ brun clair; toiture: tuiles terre-cuite brune / velux en cuivre; porte de garage brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32.

Le Noirmont, le 24 juin 2022.

Conseil communal.

Soyhières

Requérante et auteur du projet: Bourgeoisie de Soyhières, p.a. Denis Keller, Clos des Pouches 2, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle fosse septique pour récupération des eaux usées de l'habitation (ferme désaffectée).

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 1942, sise au lieu-dit Les Orties 5, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: épuration 8 EH Wamax.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 août 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 24 juin 2022.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Christian Schneiter, La Filature 1, 2824 Vicques. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Bastien Michel, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air-eau sur la toiture extérieure; selon plans déposés; fournisseur «LA 35»; la valeur de planification est respectée.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 1043, sise à la rue La Filature 1, 2824 Vicques. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 18 août 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 14 juin 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ du titulaire et d'une réorganisation interne, le Service des contributions met au concours un poste de

Chef-fe du domaine des personnes morales à 80-100 %

Mission: Assurer la direction et l'organisation du domaine des personnes

morales, au sein du Bureau des personnes morales et des autres impôts, regroupant la taxation des personnes morales et l'estimation des titres.

En matière de personnes morales, vous co-validerez les rulings, vous participerez à la mise en place des projets de réformes fiscales (notamment RFFA, BEPS G20/OCDE), vous veillerez à la formation des collaborateur-trice-s et vous assurerez le suivi des développements informatiques.

La fonction implique également une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions, le règlement des affaires administratives, la réalisation d'études et de rapports divers, des contacts réguliers avec les contribuables et leurs mandataires, la représentation du Service au sein de commissions cantonales et intercantionales, la participation aux dossiers relevant de l'évolution législative.

Profil: Master universitaire en économie ou en droit, expert fiscal diplômé, diplôme fédéral d'expert-comptable ou d'expert en finance et controlling. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans la fiscalité. Bonnes connaissances des différents outils informatiques modernes. Connaissances de l'allemand et de l'anglais souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à diriger une équipe. Savoir faire preuve d'entregent, de diplomatie et de force de conviction. Etre à même de prendre des décisions de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur IIc / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux puis Moutier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 27 juillet 2022** et comporter la mention « Postulation Chef-fe du domaine des personnes morales PMO ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ du titulaire et d'une réorganisation interne, le Service des contributions met au concours un poste de

Chef-fe du domaine des impôts spéciaux à 50 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Assurer la direction et l'organisation du domaine des impôts spéciaux, au sein du Bureau des personnes morales et des autres impôts, regroupant la taxation de l'impôt sur les gains immobiliers, l'impôt à la source, les frontaliers, l'impôt de succession et de donation, la détermination et la gestion des valeurs officielles des immeubles ainsi que l'établissement des partages intercommunaux. Vous veillerez à la formation des collaborateur-trice-s et vous assurerez le suivi des développements informatiques.

La fonction implique également une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions et son adjointe, le règlement des affaires administratives, la réalisation d'études et de rapports divers, des contacts réguliers avec les contribuables et leurs mandataires, la représentation du Service au sein de commissions cantonales et intercantionales, la participation aux dossiers relevant de l'évolution législative.

Profil: Master universitaire en droit, ou formation et expérience jugées équivalentes. Brevet d'avocat-e ou de notaire souhaité. Les certificats CSI I et IIa sont un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans la fiscalité. Bonnes connaissances des différents outils informatiques modernes. Connaissances de l'allemand souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à diriger une équipe. Savoir faire preuve d'entregent, de diplomatie et de force de conviction. Etre à même de prendre des décisions de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur IIc / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux puis Moutier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de

notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 27 juillet 2022** et comporter la mention «Postulation Chef-fe du domaine des impôts spéciaux». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois
